

Thoiry, le 13 août 2024

Le Maire de THOIRY

Service : Affaires Juridiques

Vos réf : D 241 095

Affaire suivie par Arthur FLAVIGNY

M. Bernard LEJEUNE

Chambre Régionale des Comptes

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 Lyon Cedex 03

LRAR n° 1A 205 355 7574 3

Objet : Réponse écrite aux observations définitives de la CRC

Nos réf : DAG/AJ/CRC/REP_ROD/13.08.2024

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES					
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffier	RHF	Sec P
Date arrivée :			19 AOUT 2024		
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Chargé COM	Chargé mission	Sec PS

Monsieur,

Vous m'avez adressé en date du 24 juillet 2024 le Rapport d'Observation Définitif faisant suite au contrôle de ma collectivité.

Ainsi que le précisait le courrier accompagnant celui-ci, je dispose d'un délai d'un mois pour vous faire part de ma réponse écrite à ces observations définitives.

Je viens donc par la présente vous apporter ces observations, listées ci-dessous en réponse à chacune des cinq recommandations qui me sont faites dans le rapport :

- *Recommandation n°1 : Communiquer annuellement aux conseillers municipaux l'état chiffré de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus.* Je vous informe que cette communication sera effectuée d'ici la fin d'année 2024 et, dans la mesure du possible, dès le prochain Conseil Municipal prévu le 24 septembre prochain.
- *Recommandation n°2 : Préciser par une délibération les emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.* Cette délibération sera également votée d'ici la fin d'année 2024 et, dans la mesure du possible, dès le prochain Conseil Municipal prévu le 24 septembre prochain.
- *Recommandation n°3 : Rectifier la délibération sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, pour respecter l'ensemble des plafonds légaux applicables.* Même réponse que ci-dessus.

- *Recommandation n°4 : Mettre en place un recensement des besoins en matière de commande publique afin de s'assurer du respect des règles de computation des seuils par catégorie homogène d'achats ou de prestations. Ce point, qui ne nécessite pas de délibération, est actuellement traité par mes services afin d'aboutir à une procédure de recensement efficace d'ici la fin d'année 2024.*
- *Recommandation n°5 : Ajuster les prévisions budgétaires en fonctionnement pour mieux assurer leur sincérité. Je vous confirme m'engager à affiner au maximum les prévisions budgétaires en fonctionnement lors de la préparation de mon futur budget 2025.*

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et me tiens à votre disposition pour toute précision.

En vous priant de recevoir mes plus sincères salutations,

Muriel BENIER
Maire
Conseillère Départementale



Merci d'adresser toutes vos demandes à l'attention de :
Madame Muriel Bénier, Maire de Thoiry